



Favoriser une association

Par **Leon87**, le **05/08/2014** à **04:50**

Bonjour,
administrateur d'une radio associative, nous souhaiterions savoir si une collectivité peut demander à notre association de payer une indemnité d'hébergement (3500€/an) alors qu'elle héberge déjà une autre radio associative (concurrent) gratuitement?

Afin que notre association continue à fonctionner, nous avons dû signer une convention d'hébergement avec cette collectivité.

Avons nous une possibilité de recours pour une égalité de traitement notamment envers un média?

Merci d'avance pour vos réponses.
Léon